

~~~~~  
**ARRETE DU MAIRE N° 2/2013**  
~~~~~

**prescrivant l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme et
le zonage d'assainissement collectif et non collectif
de la commune de Mittelhausen**

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-10 et R.123-19 ;

Vu les articles R.123-7 à R.123-23 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération du 5 mars 1998 prescrivant l'élaboration du POS,

Vu l'arrêté municipal en date du 21 août 1998 mettant en œuvre l'élaboration du POS,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mai 2006, définissant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2012, arrêtant le projet de PLU,

Vu la délibération du 4 mars 2013, approuvant le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Mittelhausen,

Vu l'ordonnance n° E13000003/67 du 20/02/2013, par laquelle le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Jean-Paul DELPEINT, Cadre supérieur France Télécom retraité, en qualité de commissaire enquêteur principal, et Monsieur Edmond BUCHHEIT, Général de Gendarmerie retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

Article 1

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de PLU arrêté de la commune de Mittelhausen et sur le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Mittelhausen du 2 avril 2013 au 3 mai 2013 à 17h00 pour une durée de 32 jours.

Article 2

Monsieur Jean-Paul DELPEINT, Cadre supérieur France Télécom retraité domicilié à Oberhausbergen (67205), 21 rue Hofacker, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur en qualité de commissaire enquêteur principal, et Monsieur Edmond BUCHHEIT, Général de Gendarmerie retraité, domicilié à Schiltigheim (67300), 27a rue de la Glacière, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Président du Tribunal administratif.

Article 3

Le projet de PLU arrêté, le zonage d'assainissement collectif et non collectif de Mittelhausen ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Mittelhausen pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h à 18h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Mairie de Mittelhausen, Commissaire enquêteur PLU, 3 rue Aulach 67170 Mittelhausen ou directement au domicile du commissaire : M. DELPEINT Jean-Paul « Enquête PLU Mittelhausen » 21, rue Hofacker 67205 Oberhausbergen.

Article 4

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le :

- mardi 2 avril 2013 de 9 h à 12 h
- mardi 9 avril 2013 de 17 h à 20 h
- samedi 20 avril 2013 de 9 h à 12 h
- vendredi 26 avril 2013 de 15 h à 18 h
- vendredi 3 mai 2013 de 14 h à 17 h (clôture)

Article 5

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de un mois pour transmettre au maire de la commune de Mittelhausen le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 6

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Bas-Rhin et au Président du Tribunal administratif.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 7

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Mittelhausen.

Une copie de ces avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Fait à Mittelhausen, le 5 mars 2013

Le Maire,
Mireille GOEHRY

